



## IMPREGNATEUR PROTECTEUR VEGETAL pour BOIS REGIONAUX, BOIS PRECIEUX, MARINS ou EXOTIQUES

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non filmogène   | <input checked="" type="checkbox"/> Ne jaunit pas                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Imprégnateur saturateur, monocomposant,                         | <input checked="" type="checkbox"/> Pénètre en profondeur, nourrit les fibres du bois |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ne s'écaille pas, Ne craquelle pas à l'usage ou aux intempéries | <input checked="" type="checkbox"/> Renferme des agents protecteurs anti-U.V          |

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux.
MASSE VOLUMIQUE	: 925 g/l +/- 10 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre.
POINT d'ÉCLAIR	: 47 °c. +/- 2°c. AFNOR coupe fermée
EXTRAIT SEC	: 70 % environ
COULEUR	: Légèrement ambrée
ODEUR	: Caractéristique végétale
VISCOSITÉ CINNÉMATIQUE	: 52 mm <sup>2</sup> /s.
TENEUR en C.O.V. d'origine végétale naturelle	: 320 g / Litre
	Satisfait à la Directive Européenne de 2004, phase II 2010 des produits non filmogènes
POUVOIR COUVRANT	: Selon pouvoir absorbant et état de surface de l'essence de bois, rendement moyen indicatif : De 15 à 50 m <sup>2</sup> / Litre

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

**Non soluble dans l'eau.**

**Evite les reprises d'humidité.** Ne renferme pas de résines, de polymères de synthèse

**ÉCOLOGIQUE :** A base d'extraits naturels du bois synergisés d'origine facilement renouvelable et d'agents d'applications.

**ECONOMIQUE, D'APPLICATION FACILE ET RAPIDE**

**PREVENTIF ET CURATIF** pour la protection des bois et la présentation des bois :

- Evite les reprises d'humidité et retarde la dégradation biologique des bois par les microorganismes
- Redonne le ton chaud initial aux surfaces ternies ou blanchies.
- Met en valeur les fibres, le grain ou le veinage des bois

- |  |             |             |
|--|-------------|-------------|
| ▶ Bois neufs ou anciens                | ▶ Poutres   | ▶ Solives   |
| ▶ Mobiliers d'intérieur ou d'extérieur |             |             |
| ▶ Bois exotiques préparés              | ▶ Planchers | ▶ Lambris   |
|  |             | ▶ Parquets  |
| ▶ Bardages                             | ▶ Terrasses | ▶ Escaliers |
|  |             | ▶ Panneaux  |
| ▶ Boxes en bois                        | ▶ Clôtures  | ▶ Carrioles |
|  |             | ▶ Portes    |

**BATEAUX, NAVIRES DE PLAISANCE :** ▶ Ponts ▶ Caillebotis ▶ Carrés ▶ Boiseries ▶ Tables

**HAUTE CONCENTRATION EN MATIERES ACTIVES – RENDEMENT ELEVEE**

# ORIGINE VÉGÉTALE



Existe aussi en aérosol  
sous la ref A 213147



Permet, après séchage, d'obtenir  
une fonction hydrofuge

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

**Nettoyer, dépolir les surfaces avant application.**

Toujours appliquer le produit sur bois parfaitement secs

Appliquer par imprégnation à la brosse ou au rouleau sur surfaces sèches, une mince couche uniforme et régulière.

Attendre quelques instants et terminer par une fine couche de finition si besoin afin d'éviter les surépaisseurs.

**NE PAS FROTTER**

**Attendre une trentaine de minutes environ pour un séchage complet, avant réutilisation des surfaces.**

( Dans le cas de surépaisseur de produit sur une essence de bois peu absorbante, essuyer la surface pour enlever l'excès d'imprégnateur )

**La protection contre les renversements d'eau, boissons, sera effective après une douzaine d'heures de séchage**

### ENTRETIEN MAINTENANCE :

Renouveler périodiquement l'application, selon l'exposition des bois aux intempéries et l'intensité du trafic ou usure des surfaces.

**Nota : Dans le cas de bois anciens tachés ou noircis, utiliser au préalable le dégriseur ref 8201**



**NETTOYER LE MATERIEL D'APPLICATION DES LA FIN DU TRAVAIL  
AVEC UN SOLVANT DE PREFERENCE VEGETAL.**

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une association synergisée d'extraits végétaux, de combinaison d'huiles de bois et d'huiles végétales.

## RECOMMANDATIONS



H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

**ATTENTION**  
contient de l'ESSENCE DE  
TEREBENTHINE  
H226 Liquide et  
vapeurs  
inflammables.  
H302 + H332 Nocif en  
cas d'ingestion ou  
d'inhalation.

### Utilisations réservées aux professionnels

Refermer soigneusement l'emballage dès la fin de l'utilisation.  
Stocker dans un endroit tempéré.  
Protéger du gel au stockage

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.  
Toujours effectuer au préalable, un test avec la surface à traiter pour déterminer la compatibilité du produit avec la nature et l'état de surface du bois à protéger UFI : SAT1-M01A-000G-3STJ

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.